



PROLONGATION

PRIMES POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

5.000 €

POUR TOUTE NOUVELLE VOITURE/CAMIONNETTE
100% ÉLECTRIQUE*

2.500 €

POUR TOUTE NOUVELLE VOITURE/CAMIONNETTE
PLUG-IN HYBRIDE
($\leq 50 \text{ g CO}_2/\text{KM}$)**

Conditions d'éligibilité :

- sont éligibles les personnes physiques et les personnes morales de droit privé ;
- la prime est accordée au propriétaire de la voiture ;
- en cas de leasing, la prime peut être accordée au détenteur ;
- véhicule mis en circulation pour la première fois entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2020 et pas encore immatriculé à l'étranger ;
- durée de détention minimale du véhicule de 7 mois au Grand-Duché par le requérant ;
- cette prime est cumulable avec d'autres primes.

* Conformément à l'approche neutre du point de vue technologique du gouvernement en matière de véhicules à zéro émissions de roulement, les voitures et camionnettes à pile à combustible à hydrogène sont aussi éligibles pour la prime de 5.000 euros.

**Pour les véhicules hybrides «plug-in» mis en circulation pour la première fois à partir du 1^{er} juin 2020, ce sont les valeurs combinées des émissions de CO₂ du cycle d'essai WLTP qui sont prises en compte.

Plus d'informations et autres conditions sur
www.clever-fueren.lu



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable



VERLÄNGERUNG

PRÄMIEN FÜR ELEKTRISCHE FAHRZEUGE

5.000 €

BEIM KAUF EINES NEUEN
100% ELEKTRISCHEN
WAGENS/LIEFERWAGENS*

2.500 €

BEIM KAUF EINES NEUEN
PLUG-IN HYBRID
WAGENS/LIEFERWAGENS
($\leq 50 \text{ g CO}_2/\text{KM}$)**

Förderbedingungen:

- Berechtigt sind Privatpersonen und juristische Personen des Privatrechts.
- Die Prämie steht dem Autobesitzer zu.
- Bei Leasing kann die Prämie dem Fahrzeughalter gewährt werden.
- Erstzulassung des Fahrzeugs zwischen dem 01.01.2019 und dem 31.12.2020 und welches noch nicht im Ausland zugelassen wurde.
- Mindesthaltezeit des Fahrzeugs durch den Antragsteller: 7 Monate im Großherzogtum.
- Diese Prämie kann mit anderen Prämien kombiniert werden.

* In Übereinstimmung mit der technologieneutralen Haltung der Regierung betreffend Null-Emissions-Fahrzeuge kann die 5.000 €-Prämie auch für wasserstoffbetriebene Brennstoffzellenfahrzeuge (Pkw oder Lieferwagen) in Anspruch genommen werden.

**Für Plug-in-Hybrid-Elefktrofahrzeuge mit Erstzulassung ab dem 1. Juni 2020 sind die kombinierten CO₂-Werte des WLTP Regelprüfverfahrens ausschlaggebend.

Weitere Informationen und sonstige Bedingungen unter
www.clever-fueren.lu



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable